



**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT**

**Arrêté d'occupation
De la voie publique
Kerguerc'h
2022-011**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 7 février 2022 présentée par l'entreprise « Garczynski Traploir », ZA de Bordilla, 56360 LE PALAIS,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu dans le lieu-dit Kerguerc'h, du lundi 21 février 2022 au mardi 22 février 2022 de 8 h à 18 h,

CONSIDÉRANT la nécessité des travaux pour la réalisation d'une tranchée pour la pose d'un branchement électrique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, l'entreprise « Garczynski Traploir », est autorisée à occuper la voie publique, dans le lieu-dit Kerguerc'h, du lundi 21 février 2022 au mardi 22 février 2022 de 8 h à 18 h,

ARTICLE 2 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAUZON,
le mercredi 9 février 2022


Le Maire,
Ronan Juhel